

L'ENGAGEMENT SOCIAL ET LE MÉCÉNAT CULTUREL



n dehors de leurs fonctions constitutionnelles, les lieutenants-gouverneurs sont traditionnellement appelés à s'engager dans l'action sociale. L'importance de ce rôle se mesure dans divers domaines : le soutien à la charité privée, le parrainage d'organismes sociaux, l'appui à l'essor des arts et des lettres ainsi que les récompenses aux citoyens méritants en sont quelques exemples.

Cet aspect culturel et social inhérent à la fonction a des origines lointaines qui remontent aux sources mêmes de la monarchie. L'ancien régime avait compris que le bonheur et la renommée des peuples éclairent souvent la gloire des rois. C'est pourquoi plusieurs princes se sont entourés d'artistes, de savants, de musiciens et de poètes qu'ils protégeaient, les encourageant à donner la pleine mesure de leurs talents. En Angleterre, les règnes d'Henri VIII et de la reine Élisabeth I^{re} furent, grâce au mécénat royal, des épisodes brillants qui ont favorisé l'éclosion de la culture et de la civilisation anglaises. Les Médicis à Florence, Louis XIV en France, Catherine II en Russie et le roi Frédéric de Prusse figurent aussi parmi les grands qui ont soutenu les arts et les sciences. Malgré les révolutions et les bouleversements autour des trônes, ces traditions se sont perpétuées en marge des politiques culturelles mieux structurées au sein des États. Inspirés par l'exemple de la couronne britannique, les représentants de la couronne au Canada ont introduit certaines pratiques que les lieutenants-gouverneurs québécois ont aussi maintenues jusqu'à nos jours.

Patronages d'honneur

Le lieutenant-gouverneur participe à un grand nombre d'activités sociales qu'il parraine. Cet engagement lui permet d'établir des contacts et des liens privilégiés avec les citoyens. Le patronage d'honneur relève d'une longue tradition de soutien vice-royal. Dès le XIX^e siècle, on voit des lieutenants-gouverneurs accepter de soutenir diverses associations de bienfaisance ou culturelles sans but lucratif. Le lieutenant-gouverneur poursuit jusqu'à nos jours cette tradition : l'honorable

Lise Thibault est ainsi patronne d'honneur de 50 organismes. En remplissant le rôle de bienfaiteur honoraire d'une cause, le lieutenant-gouverneur attire à celle-ci le respect et souligne la valeur de ses objectifs. Il suscite également un dynamisme accru chez ceux qui participent bénévolement ou professionnellement à l'avancement social.

Chaque lieutenant-gouverneur peut décider de mettre l'accent sur les causes qui lui sont personnellement les plus chères. Chacun imprime à son action ses goûts, sa sensibilité et sa personnalité. La vie intellectuelle, par exemple, occupait une place importante pour Joseph-Adolphe Chapleau (1892-1898). En 1893, il favorise la création du Cercle des Dix, lequel regroupait des magistrats, des parlementaires et des historiens amoureux des lettres. Il s'inspirait d'un groupe similaire que lui-même avait fréquenté lors de son séjour à Ottawa dans les années 1880. Sous le mandat de Chapleau, les Dix se réunissaient souvent à Spencer Wood pour discuter littérature, histoire et autres sujets. Ces activités de l'esprit se déroulaient à l'occasion de repas, et les discussions tenaient beaucoup des salons littéraires et mondains du XVIII^e siècle. L'idée est modernisée et reprise en 1935 par Gérard Malchelosse, qui fonde avec neuf collègues historiens la Société des Dix. Regroupant des spécialistes de différents champs de connaissance, les Dix décident alors de publier en cahier annuel le fruit de leurs recherches et de leurs discussions. Le savoir et l'érudition s'étant démocratisés, *Les Cahiers des Dix* sont devenus l'un des premiers périodiques consacrés à l'histoire et à la société québécoises. Les lieutenants-gouverneurs, d'Ésioff-Léon Patenaude à Paul Comtois, ont longtemps conservé des liens étroits avec cette société. La tradition s'est réactivée au cours des dernières années.

Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier (1908-1911) avait le souci d'aider les pauvres de la ville de Québec. Jean-Louis Roux (1996-1997) s'intéressait de près au sort des prisonniers et à leurs conditions de vie. Quant à Jean-Pierre Côté (1978-1984), c'est aux bénévoles de tous les milieux qu'il fournissait son appui. Nombreux sont ceux qui ont participé à des cocktails donnés à la résidence officielle par le lieutenant-gouverneur en reconnaissance de leur dévouement.

Les conjointes des lieutenants-gouverneurs ont aussi accepté des patronages et elles ont représenté leur mari dans des assemblées ou des réunions. Madame Cécile-Eulalie Desautels, épouse d'Onésime Gagnon (1958-1961), patronnait de nombreux hôpitaux et associations œuvrant dans le domaine de la santé. Marguerite Barré, conjointe de Gaspard Fauteux (1950-1958), s'associait très régulièrement à titre de porte-parole à la campagne annuelle de financement pour la lutte contre la poliomyélite. En intervenant ainsi publiquement à la radio ou dans les journaux en faveur d'une cause, la châtelaine attirait également le prestige de l'institution et, par la même occasion, l'attention du public sur l'organisation patronnée.

Comme ses prédécesseurs, Lise Thibault s'est donné sur ce point une ligne de conduite depuis 1997. Sa définition des causes méritant l'appui du lieutenant-gouverneur est très large. Selon ses propres termes, il ne s'agit pas seulement d'aider quelques groupes, mais plutôt de remplir une mission au cœur même de la société. S'estimant au service de tous les Québécois, elle cherche à répondre à toute invitation sérieuse en tenant compte des diverses régions et des groupes représentatifs de la population. Fidèle à sa devise *Créer la vie*, elle tend, par des actions philanthropiques, à joindre le plus grand nombre de citoyens possible.

Le lieutenant-gouverneur ne soutient financièrement aucune cause. Son pouvoir est moral et c'est par sa présence et son exemple qu'il s'associe à une activité charitable de financement et permet d'en faire un succès. À ce titre, Lise Thibault travaille à la création de ponts entre les gens d'affaires et les milieux communautaires et caritatifs, agissant comme un puissant agent social et tissant des liens plus solides entre diverses couches de la société. En outre, l'absence d'obligations politiques du lieutenant-gouverneur place ses activités au-delà des enjeux partisans et des querelles. La cohérence de ses actions et la véritable solidarité en sortent gagnantes. Il va sans dire que le lieutenant-gouverneur, étant l'une des principales figures du pouvoir au Québec, a toujours été grandement sollicité par d'innombrables groupes aux objectifs les plus variés.

Prix et décorations

L'appui du lieutenant-gouverneur aux arts et aux lettres se traduit également par plusieurs récompenses et décorations. Parmi ces nombreux honneurs, la Médaille du lieutenant-gouverneur qui, pendant longtemps, a été un prix d'excellence soulignant des performances scolaires exceptionnelles, occupe une place spéciale au Québec.

Le premier lieutenant-gouverneur à lancer cette tradition a été Louis-François-Rodrigue Masson (1884-1887). Frappées en bronze, en argent et plus rarement en or, ces médailles sont principalement attribuées à des citoyens qui se distinguent dans les domaines littéraire et artistique. Elles sont aussi décernées aux élèves accomplissant des exploits scolaires hors du commun, aux musées et aux collectionneurs qui en font la demande. La popularité grandissante de cette marque d'excellence amène le bureau du lieutenant-gouverneur à imposer des conditions à la remise de médailles. En 1959, soit à l'âge d'or de ce prix, les écoles admissibles doivent offrir dans leur programme une 12^e année ou l'équivalent et se qualifier auprès du lieutenant-gouverneur, sans quoi leur demande est rejetée.

À la fois marque de reconnaissance, d'excellence et d'appui, ces médailles peuvent autant récompenser des citoyens honorables,



L'HONORABLE LOUIS-FRANÇOIS-RODRIGUE MASSON (1884-1887) FAIT FRAPPER LA PREMIÈRE MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN 1884. CELLE-CI OFFRE UNE ORNEMENTATION ASSEZ SOBRE, NOTAMMENT SUR SON REVERS. À PARTIR DE SIR AUGUSTE-RÉAL ANGERS (1887-1892) JUSQU'À L'HONORABLE PAUL COMTOIS (1961-1966), LES ARTISTES VONT TOUJOURS REPRODUIRE LE VISAGE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR SUR L'AVERS DE CES MÉDAILLES. AVEC SIR CHARLES FITZPATRICK (1918-1923) APPARAÎT AU REVERS DE LA MÉDAILLE LA DEVISE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR; L'HONORABLE LOUIS-PHILIPPE BRODEUR (1923-1924) Y AJOUTE SES ARMOIRIES; LEURS SUCCESSEURS ADOPTERONT FINALEMENT CE MODÈLE.



MALGRÉ LA COURTE DURÉE DE LEUR MANDAT – MOINS DE TROIS MOIS –, L'HONORABLE LOUIS-PHILIPPE BRODEUR (1923-1924) ET SIR LOMER GOUIN (1929) ONT NÉANMOINS EU UNE MÉDAILLE FRAPPÉE À LEUR EFFIGIE.

dévoués à une cause, que les auteurs d'exploits sportifs remarquables. Elles sont même données aux associations canadiennes-françaises à l'extérieur du Québec pour soutenir l'étude et la préservation de la langue française. Même si les pouvoirs politiques du lieutenant-gouverneur se limitent à la province, le rayonnement culturel émanant de l'institution traverse les frontières pour atteindre toute la francophonie en Amérique.

Au cours des décennies, de nombreuses organisations sollicitent le lieutenant-gouverneur pour obtenir un prix ou une médaille. L'impressionnante quantité d'archives relatives à ces démarches laisse deviner à quel point les demandeurs ont cherché à associer leurs activités au prestige de ces prix. Si la distribution de ces honneurs atteint son apogée durant les décennies 1940 et 1950, bien nombreuses aussi sont les demandes refusées. Au plus fort de la Seconde Guerre mondiale, la rareté des métaux entrant dans la fabrication des médailles du lieutenant-gouverneur force sir Eugène Fiset (1939-1950) à remplacer la médaille par des livres de valeur donnés aux écoles méritantes. Cette pratique ne semble cependant pas avoir été en vigueur bien longtemps : la levée du rationnement de guerre et l'afflux de demandes au bureau du lieutenant-gouverneur ont contribué à y mettre fin.



Pour les lauréats, ces médailles possèdent plusieurs qualités qui dépassent la simple marque de prestige et d'excellence. La valeur artistique de ces œuvres est indéniable du fait qu'elles ont été réalisées par des sculpteurs et des graveurs de grande renommée. Par exemple, la médaille de Pierre-Évariste Leblanc est l'œuvre du célèbre sculpteur Louis-Philippe Hébert, celle de Charles Fitzpatrick a été sculptée par le non moins connu Alfred Laliberté, qui a produit également celles de Louis-Philippe Brodeur et de Narcisse Pérodeau. Pour sa part, Jean Bailleul, fondateur de l'École des beaux-arts de Québec et auteur du monument renommé à la gloire de La Vérendrye qui orne la façade de l'hôtel du Parlement, a conçu la médaille de Henry George Carroll. Plus tard, Sylvia Daoust réalise les médailles des lieutenants-gouverneurs Ésiouff-Léon Patenaude, Eugène Fiset et Gaspard Fauteux.

Après 1966, le gouvernement du Québec cesse d'attribuer les fonds nécessaires à la remise des Médailles du lieutenant-gouverneur. Le Conseil des ministres décide de récompenser les meilleurs élèves avec une « médaille du ministre de l'Éducation » qui remplace toutes les autres du genre attribuées par les années passées : Médaille du lieutenant-gouverneur, Médaille du surintendant de l'Instruction publique, etc. Malgré cette mesure, la remise annuelle de récompenses appelées Prix du lieutenant-gouverneur se poursuit dans plusieurs écoles. S'il est plutôt difficile de déterminer avec exactitude ce qu'il est advenu de cette tradition, un examen rapide des archives des lieutenants-gouverneurs permet de constater que de nombreuses écoles ont continué à décerner des Prix du lieutenant-gouverneur. On invitait le lieutenant-gouverneur à remettre ces honneurs à la fin de l'année scolaire, mais cette pratique n'était plus aussi systématique qu'à l'époque des médailles.

À l'aube du nouveau millénaire, Lise Thibault redonne un souffle nouveau à cette vieille tradition. Elle propose aux institutions d'enseignement du Québec, à partir du secondaire, d'offrir le Prix du lieutenant-gouverneur à un finissant émérite. Saluant les performances scolaires du gagnant, cette récompense tient compte également de son engagement personnel, social et communautaire. Sous forme de parchemin, le prix est aujourd'hui remis dans les institutions d'enseignement lors de galas de fin d'année ou encore à la salle du Conseil législatif lors d'une cérémonie télédiffusée en direct sur le canal parlementaire. L'objectif de Lise Thibault est d'envoyer à tous les jeunes un message d'appui, de dépassement et d'excellence et, par le fait même, de montrer que la jeunesse joue un rôle actif et irremplaçable dans notre société.

Tant hier qu'aujourd'hui, ces distinctions propres au lieutenant-gouverneur revêtent une signification profonde pour ceux qui les reçoivent. Elles soulignent l'excellence et l'engagement social, elles consacrent le mérite des citoyens et leur apport au service du mieux-être de la société.



Autres récompenses

De nombreuses autres récompenses peuvent être remises par le lieutenant-gouverneur. Divers organismes ou institutions peuvent le solliciter pour décerner un prix et rehausser le prestige qui lui est associé.

Le gouverneur général peut aussi inviter le lieutenant-gouverneur à assister aux remises de l'Ordre du Canada à des citoyens du Québec. Il peut, de même, assister à la remise des Prix du Québec, présidée conjointement par le ministre de la Culture et des Communications et le ministre du Développement régional. D'ailleurs, dans les autres provinces, l'équivalent de ces récompenses est remis par le lieutenant-gouverneur lui-même.

Le lieutenant-gouverneur décerne également des prix et des décorations provenant des initiatives de la monarchie de Grande-Bretagne. Comme les liens symboliques unissant le Canada aux représentants de la famille royale britannique sont toujours vivaces, les initiatives royales dans la reconnaissance de l'excellence se répercutent traditionnellement jusqu'ici. En 1953, plusieurs milliers d'exemplaires d'une médaille commémorant le couronnement de la reine Élisabeth II ont été envoyés au Canada. Le gouverneur général devait les distribuer dans la population selon des listes établies par le lieutenant-gouverneur de chaque

province, à la demande du Secrétariat d'État du gouvernement fédéral. Ce type de médailles a été distribué de la même façon à la suite, par exemple, de célébrations particulières comme le couronnement du roi George VI en 1937 ou le jubilé d'Élisabeth II en 2002. Le lieutenant-gouverneur a le privilège de suggérer à la couronne sa liste de citoyens établie non pas en fonction de leur fortune ou de leur position sociale, mais bien en fonction de leur mérite et de leur dévouement; il veille par ailleurs à ce que la



BROWN & CHALFOUR



BROWN & CHALFOUR



CHARLES-HENRI LECHEC

LE TRÈS HONORABLE MARTIAL ASSELIN ET SON ÉPOUSE, MADAME GINETTE D'AUTEUIL, AVEC UN GROUPE DE CITOYENS AYANT REÇU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR LA MÉDAILLE DU 125^e ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION, LE 22 DÉCEMBRE 1992.

distribution soit répartie équitablement entre tous les milieux de la société. À l'occasion du jubilé de Sa Majesté Élisabeth II, l'honorable Lise Thibault a décerné à quelque 200 citoyens la Médaille du jubilé lors de trois cérémonies tenues à la citadelle de Québec à l'automne 2002.

D'autres décorations et honneurs institués par la couronne britannique traversent l'océan pour atteindre le Canada et le Québec : le Prix du duc d'Édimbourg, l'Ordre de Victoria et certaines décorations militaires en sont de bons exemples. La couronne britannique remet ainsi des prix et des distinctions honorifiques dans tous les pays du Commonwealth; au Québec, c'est le lieutenant-gouverneur qui les distribue au nom de Sa Majesté.

Aucune règle de préséance n'établit clairement qui, du gouverneur général ou du lieutenant-gouverneur, doit remettre aux citoyens d'une province les plus hautes distinctions. Puisque le rôle d'un représentant vice-royal est grandement déterminé par la conception personnelle que celui-ci a de sa fonction, les bons rapports entre les deux représentants de la couronne peuvent éviter que l'un se réserve la remise des plus hautes récompenses au détriment de l'autre.

Par ses visites et sa présence à l'occasion d'événements spéciaux, le lieutenant-gouverneur occupe aussi d'autres champs de l'action sociale et culturelle. Les divers patronages, prix et récompenses du lieutenant-gouverneur visent tous l'essor de la culture, de l'art et de l'entraide sociale. Son soutien n'est pas financier, mais symbolique, et pourtant, nombreux sont ceux qui sollicitent cet appui et l'apprécient hautement. À la fois héritage des monarchies anciennes, de l'humanisme bourgeois autour de la charité privée et des traditions britanniques, l'engagement social et le mécénat culturel des lieutenants-gouverneurs ont évolué en fonction des époques. Ces actions répondent encore aujourd'hui à un besoin collectif, et le lieutenant-gouverneur y porte toujours une attention particulière.



LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PRÉSIDE HABITUELLEMENT LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG, SAUF LORSQUE LE PRINCE PHILIP, QUE L'ON VOIT EN COMPAGNIE DE L'HONORABLE GILLES LAMONTAGNE, EST DE PASSAGE AU PAYS, COMME CE FUT LE CAS LORS DE LA VISITE ROYALE DE 1987.

CENTRE DE QUÉBEC ANO